

Mercredi, le 22 mai 2024

2024-05-22

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mercredi, vingt-deux mai deux mille vingt-quatre (22-05-2024) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine  
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin  
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien  
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Dépôt au Programme de soutien aux Politiques familiales municipales ;
- 2° Soumission pour l'agrandissement du garage municipal - Octroi du contrat ;

### **DÉPÔT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

202405-165

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal

- d'autoriser Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme ;
- de confirmer que Marie-Pier Therrien est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée

**AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été déposée sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (seao) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions transmises à la firme Lemay Côté architectes inc. sont conformes ;

202405-166

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Abriart inc. au montant de 579 000 \$ plus les taxes applicables pour exécuter les travaux d'agrandissement du garage municipal.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202405-167

La conseillère Fanny Gauthier Patoine propose que la session soit close à 19 h 30.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

